

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 94 (1949)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Revue de la presse

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Revue de la presse

---

### Informations militaires, 25 juin 1949, № 137

*L'emploi des chars dans la D. I., traduction d'un article du Lt.-colonel américain L. Hilliard.*

La division d'infanterie américaine a été renforcée dernièrement : augmentation des pièces de 4 à 6 dans les batteries d'artillerie, soit 8 bttr. de 105 = 54 canons et 3 bttr. de 155 = 18 canons, dotation d'un bat. de chars lourds (M 26 ou T 26 E4 armés d'un canon de 90 mm.)

Au moment de la création du second front, la doctrine alliée à l'ouest était d'engager la *division d'infanterie*, appuyée par l'artillerie, l'aviation et les chars pour la *rupture* et de créer ainsi les conditions favorables d'engagement de la *division blindée*, appuyée à son tour par l'artillerie, l'aviation et l'infanterie motorisée pour l'*exploitation*.

Les caractéristiques de la D.B. sont sa mobilité, sa puissance de feu, son effet de masse et de choc, sa souplesse. Ces qualités et la situation du moment avaient permis aux Allemands en 1940 d'agir à l'inverse des Alliés au moment du débarquement et de lancer en avant tout d'abord les divisions blindées pour amener la rupture du front adverse. Les Russes, pour leur part, lors de leurs grandes offensives de libération ont mis l'accent sur l'emploi en masse de l'artillerie opérant des trouées dans lesquelles se jetaient les blindés.

Les Alliés, comme les Allemands du reste, se sont aperçus assez vite que l'inf. avait besoin d'un accompagnement direct de chars. Les compagnies d'engins et de canons n'étaient plus

à même de donner un appui direct et précis ainsi qu'une protection efficace contre les chars, protection qui ne pouvait plus être assurée que par le char lui-même ou le chasseur anti chars. On en vint à attribuer à la D.I. un bataillon de chars, réparti a priori et schématiquement, sans tenir compte souvent ni de la situation, ni du terrain, en compagnies aux différents régiments, puis en sections aux bataillons.

Mais si le fantassin est tributaire du char, celui-ci à son tour ne peut se passer de l'infanterie. L'infanterie seule peut nettoyer, organiser, défendre une position, relever les D.B. pour leur permettre de se reformer, de se ravitailler et de se préparer en vue d'une nouvelle mission. Le char seul, d'autre part, est aveugle et à la merci d'une grenade anti chars, d'une mine ou de tout projectile à charge creuse tiré à bout portant. C'est en prévision de cette éventualité qu'il emporte souvent des fantassins agrippés sur sa carapace.

Chez tous les belligérants on en vint à la solution : divisions blindées d'une part pour la rupture et l'exploitation et brigades ou bataillons indépendants de chars d'autre part, destinés à être attribués comme engins d'accompagnement aux divisions d'infanterie.

Ces expériences de la dernière guerre sont à la base de l'organisation actuelle et future des divisions d'infanterie américaines :

- organisation actuelle : par régiment : 1 compagnie anti-chars de 9 chars M 6 (1 canon de 90 mm.), 1 compagnie d'obusiers automoteurs de 9 chars M 45 (1 obusier de 105 mm.) ;  
à la division : attribution d'un bataillon de chars en renfort pour le combat ;
- organisation future : par régiment : 1 compagnie de chars (22 chars lourds) ;  
à la division : 1 bataillon à 3 compagnies, soit au total pour la division, 141 chars.

- Les missions données à ces chars seraient dans les grandes lignes :

- défense anti char de la division, appui direct de l'inf. (accompagnement) ;
- s'emparer d'un objectif au profit de l'inf., contre-attaque (assaut).

Il en résulte une spécialisation pour les deux genres de combat :

- chars du régiment : accompagnement et appui moral aussi, chars engagés par paires ou isolément pour appuyer les groupes et les sections ;
- chars du bat. de chars : engagement en bat. (masse) au profit d'un rgt. ou d'un bat. d'inf. de la division.

#### Eventuellement

Missions des chars :

- s'emparer d'un objectif et neutraliser l'ennemi jusqu'à l'arrivée de l'infanterie,
- reprendre l'initiative,
- redonner de l'élan à une attaque qui se ralentit,
- percer un front étroit,
- exploiter un succès,
- envelopper et réduire des villages, petits bois, poches de résistance,
- base de feu pour un détachement chargé de s'emparer d'un objectif éloigné,
- couvrir une retraite par une contre-attaque,
- réserve mobile,
- base de feu pour l'attaque d'une position fortifiée.

Major VY.

---